

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1996

Technical and Bibliographic Notes / Notes technique et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modifications dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

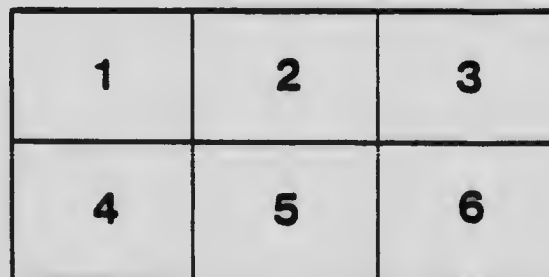
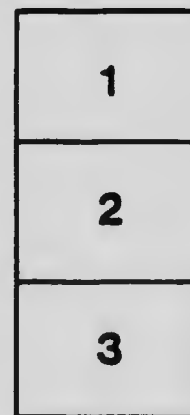
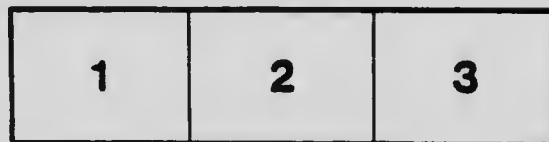
Législature du Québec
Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Législature du Québec
Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

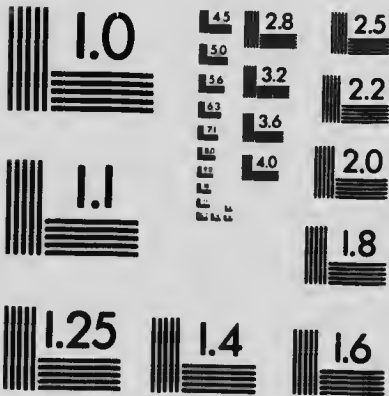
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

5

Résumé d'un discours

PRONONCE PAR

L'Honorable M. Lomer Gouin

Premier Ministre de la Province de Québec

A CHATEAUGUAY, LE 3 AGÛT 1907.

Monsieur le Président,

Messieurs,

Laissez-moi, tout d'abord, vous remercier des bonnes paroles qui m'accueillent au milieu de vous. Ces paroles sont sans doute trop élogieuses ; mais je les retiens avec bonheur, car elles sont, pour le ministre dont je suis le chef, un précieux encouragement à poursuivre avec persévérance l'œuvre à laquelle il se dévoue.

A ces remerciements, qu'il me soit permis de joindre de cordiales félicitations : félicitations aux clubs libéraux de Montréal, qui ont bien voulu convoquer cette assemblée, félicitations à vous tous, messieurs, qui avez répondu à leur chaleureux appel.

L'INDIFFERENCE, C'EST L'ENNEMI

Les réunions de ce genre sont des plus désirables. Elles contribuent au développement des idées démocratiques et à la formation d'une saine opinion publique. Elles permettent aux gouvernants de se rapprocher du peuple pour lui démontrer qu'ils sont fidèles à leurs engagements et pour mieux connaître ses besoins.

Il est une chose regrettable : on ne sait pas assez comment est administrée la chose publique. Il y a trop d'indifférents en matière politique, et malheureusement ce sont les indifférents qui se laissent le plus facilement tromper par

les beaux diseurs sans responsabilité par les grands discoureurs de l'opposition.

On s'élève contre la corruption. Je ne crois pas me tromper en affirmant qu'il n'y a pas deux pour cent des électeurs de cette province qui se laissent séduire par l'argent ou par les promesses des cabaleurs. Le grand mal à combattre, c'est l'indifférence. Sans doute, il ne saurait être question de faire revivre cette loi de Solon qui notait d'infamie quiconque ne prenait pas part aux discussions publiques ;

mais nous voudrions que tous les électeurs se pénétrèrent bien de leurs devoirs de citoyens.

Il est difficile, dans la fièvre et les fureurs des mêlées électorales, que le peuple juge sagement de l'utilité, de la fidélité et de l'intégrité des mandataires. C'est entre les batailles qu'il peut mieux apprécier le programme de chaque parti, voir ce qu'ils contiennent de réalisable et ce qui en a été réalisé. Et voilà pourquoi, encore une fois, je vous félicite de tenir cette assemblée.

LES PARTIS POLITIQUES

Depuis que le système parlementaire

B.C.

1907

4) a été inauguré en cette province, il n'y a eu que deux partis : le parti conservateur et le parti libéral. Il pourra s'en former de nouveaux, il pourra en surgir de petits.—

il y aura toujours des tiraillements et des tirailleurs—; mais nous n'aurons jamais que deux grands partis.

Le parti conservateur a eu ses jours de gloire ; pendant long temps, il a joui de la confiance populaire ; pendant longtemps, l'idée libérale n'a été défendue dans nos parlements que par une poignée de lutteurs.

De 1867 à 1887 (le ministère Jo'y a vécu dix huit mois, à peine), de 1892 à 1897, le parti conservateur a été le maître absolu de nos destinées dans la législature de Québec. Or comment se fait-il que ce parti, qui comptait alors dans ses rangs des hommes de talents, et que représentait l'immense majorité des députés de l'assemblée législative, ait été si complètement écrasé en 1897 ? Nos amis les conservateurs ne peuvent prétendre avoir été pris par surprise lors de ces élections ; ce sont eux qui en fixèrent la date. Ils avaient eu le temps de sécher leur poudre, de fourbir leurs armes et de préparer la victoire. Quelle est la cause de cette défaite, qui les accable encore ? Il n'y en a qu'une : c'est que le régime conservateur avait été néfaste et que le peuple l'a jugé tel ; c'est que le corps électoral, revenu de son erreur de 1892, a reconnu ce que le parti libéral avait fait pour le développement de notre province.

Depuis 1897, les électeurs se sont prononcés à deux reprises sur la gestion de nos affaires provinciales. Il a examiné le bilan de notre administration ; il a constaté ce que nous avons accompli ; il a jugé que nous savions gouverner ; et, quoi que dise et clame M. Leblanc, c'est en pleine connaissance de cause que le peuple, qui sait distinguer entre ceux qui veulent le servir et ceux qui veulent se

— 2 —

servir de lui, a confirmé ce jugement de 1897.

L'ADMINISTRATION CONSERVATRICE

Le parti conservateur n'a pas su administrer, ou plutôt a mal administré les affaires de notre province. Je vais le prouver, brièvement mais clairement, par les dires mêmes de ses chefs et par des faits indiscutables et indiscutés.

En 1867, vous le savez, les charges de notre budget étaient beaucoup moins lourdes qu'elles ne le sont aujourd'hui. La population de cette province était alors moins considérable, son territoire habité moins étendu, et ses services publics moins nombreux et moins onéreux ; la législation, l'administration de la justice et l'entretien des aliénés coûtaient moins cher, l'instruction publique exigeait moins de sacrifices et, surtout, nous n'avions pas de dette.

DEFICITS CONSERVATEURS

Jusqu'en 1874, les comptes publics accusèrent des surplus. Mais depuis cette époque, jamais hélas ! jamais une administration conservatrice ne sut maintenir l'équilibre entre les recettes et les paiements. Cette affirmation peut vous paraître extraordinaire, mais je défie M. Leblanc et ses lieutenants de la contredire. Elle s'appuie sur les comptes publics que les divers ministères conservateurs ont eux-mêmes préparés. Elle est même en partie corroborée par les paroles de leurs trésoriers.

Voici en effet, ce que disait feu M. Wurtele, alors trésorier, lors du débat sur la vente du chemin de fer du Nord, en 1882 :

“ Les déficits pour les dernières années ont été comme suit. En 1878, le déficit s'est élevé à \$685,514.71. En 1879, il a été de \$623,123.64..... En 1880, le découvert se montait à \$608,117.13..... Pour 1881, il a été de \$442,139.65. Il reste, après déduction faite, un déficit prévu, pour 1882, de \$500,000.00.

“ Si l'état de choses qui existe aujourd'hui est main'enu, nous aurons pour les

cinq années à venir un découvert annuel, dans notre budget, de \$571,000. Ces chiffres ne sont pas le fruit de mon imagination. En voici la base : pendant les cinq dernières années, nous avons eu des déficits montant, en totalité, de \$2,858 - 895.13. Ceci donne une moyenne de \$571,779.03 par année." (Débats de la législature, 1882, p. 979).

D'autre part. M. Robertson, qui fut, lui aussi, trésorier dans divers ministères conservateurs, disait en 1883 :

"En 1867, nous avons commencé à faire les choses sur un trop grand pied, et à quelques rares exceptions, nous avons été en augmentant, en élargissant les bases de ce système, jusqu'à ce qu'enfin nous ayons atteint la pénible. Je pourrais même dire, la honteuse nécessité d'emprunter de l'argent pour payer nos dépenses courantes. . . . Le pays est justement alarmé au sujet de notre situation financière" . . . (Débats de la législature, 1883, p. 737).

L'année suivante, le même M. Robertson disait à ses électeurs de Sherbrooke :

"Voici en résumé notre situation. Nos déficits annuels dépassent de \$400,000 00 le montant de nos revenus ordinaires. Si nos recettes ne sont pas augmentées en retenant, d'une manière ou d'une autre, l'argent du peuple, nous devons arrêter nos dépenses ou faire banqueroute."

Les conservateurs ont-ils diminué les dépenses ? Non, ils ont préféré taxer ; et ils ont fait banqueroute ! Et c'est pour quoi le peuple, dégâté, leur a enlevé la gestion des affaires provinciales, en 1837, pour la confier au parti libéral.

Se sont-ils amendés après leur restauration de 1892, qu'ils doivent à un coup d'état que le peuple et l'histoire ont fétri ?

Non, messieurs. Pécheurs non contrits et non repentants, les hommes de 1892 furent ce qu'avaient été ceux de 1882-86.

LES HOMMES DE 1892-97

Vous vous rappelez encore le programme des "honnêtes gens" : il ne devait plus y avoir de déficit ; la dette publique ne devait plus être augmentée, il fallait cesser de taxer le peuple. Plus de déficits, plus d'emprunts, plus de taxes ! tel est le cri de révolte auquel nos adversaires réussirent à capter la confiance populaire, telles sont les promesses solennelles qu'ils firent aux électeurs de cette province.

Ces promesses, nous les trouvons imprimées en blanc et en noir dans les documents publics ; et nos adversaires ne peuvent pas les nier, pas plus qu'ils peuvent nier les avoir toutes violées.

Permettez-moi de vous lire une fois de plus la promesse que faisait le gouvernement de Boucherville, le 20 mai 1892, par la bouche de son trésorier, l'honorable M. Hall :

"Il n'y a qu'une seule voie à suivre, c'est d'équilibrer réellement nos recettes et nos dépenses et d'éviter de nouvelles obligations. . . . Mon prédécesseur surmontait toutes les difficultés en faisant des emprunts et en se servant des fonds en fidéicommis, mais il faut s'arrêter, pour la seule raison que la province ne peut plus recourir à d'autres emprunts." (Discours sur le budget du 20 mai 1892 p. 39 du texte français).

EMPRUNTS

Or, après avoir poussé les hauts cris en 1890, lorsque le gouvernement Mercier demandait à la législature de l'autoriser à emprunter dix millions, après avoir déclaré, pendant la campagne de 1892, que cette législation était scandaleuse et qu'elle serait révoquée s'ils étaient maintenus au pouvoir, après avoir promis de ne plus contracter d'emprunt, nos adversaires profitaient de cette législation pour emprunter, non seulement le complément des dix millions mentionnés dans la loi de 1890, mais \$1 270,309 en plus.

Et ils ont emprunté, emprunté et emprunté, jusqu'à 77 cents dans la piastre.

DEFICITS SUR DEFICITS

Ils avaient aussi promis de proportionner les dépenses aux recettes. Ils ont accumulé déficits sur déficits. En voici une liste préparée après comparaison des recettes totales avec les paiements, (les subsides de chemins de fer non compris, cependant) :

1892-93	\$ 24 828.00
1893-94	230,202.28
1894-95	162,661.66
1895-96	55,673.61
1896-97	1,365,230.63

Total... \$1,838,596.19

AUGMENTATION DE LA DETTE

Ils avaient promis de ne pas augmenter les obligations de la province. Or, ils ont augmenté la dette nette de \$3,869,081.10 et la dette consolidée de \$9,021,334.07.

AUGMENTATION DE LA DEPENSE

Ils avaient promis témérairement et sans tenir compte du développement inévitable de la province, d'économiser, de réduire la dépense ordinaire. Les comptes publics qu'ils nous ont laissés démontrent qu'ils ont dû penser annuellement \$3,978,424.91, en moyenne, tandis que le gouvernement qui l'a précédé n'avait dépensé, en moyenne, que \$3,721,461.10 par année. (Dans cette comparaison, il n'est tenu compte que de la dépense ordinaire des années 1888, 1889, 1890, 1891, 1893, 1894, 1895 et 1896).

TAXES NOUVELLES

Ils avaient promis de ne pas taxer. Ils ont couvert d'impôts hommes et choses et se sont ainsi créé un revenu additionnel de plus de \$450,000.00 par an.

Telle est l'histoire fidèle de la dernière administration conservatrice, dont MM. Leblanc et Chapais vantaient les vertus et les mérites, à Trois Rivières, il y a quelques jours. Cette histoire, il est bon de la répéter au peuple de cette province: il est bon de la dire à la jeunesse, que l'on cherche à tromper; il est bon de la rap-

peler aux amis de la cause libérale, aux vieux lutteurs, à qui "la joie d'avoir vaincu ne doit pas faire oublier les angoisses, ni les enseignements qu'ils ont recueillis aux heures de l'adversité".

ADMINISTRATION LIBERALE

Il y a maintenant dix ans que le parti libéral a le pouvoir; a-t-il tenu ses promesses, lui? Avec fierté nous pouvons répondre: oui.

Il avait promis de mettre fin aux déficits budgétaires. Depuis 1899, nos comptes ont, chaque année, accusé un surplus.

En voici une liste, préparée en comparant toujours les recettes totales aux paiements, (les subsides des chemins de fer exceptés.)

1899-1900	\$ 3 540.47
1900-01	183,533.74
1901-02	27,259.15
1902-03	43,728.10
1903-04	103,105.52
1904-05	37 066.48
1905-06	180,752.74
1906-07	plus de 500,000.00

DIMINUTION DE LA DETTE

Le parti libéral avait promis de ne pas augmenter la dette. Or, non seulement la dette a été diminuée, mais un certain montant a été versé, chaque année, au fonds d'amortissement et une partie des anciennes obligations a été rachetée.

RESTAURATION DES FINANCES

Il avait promis de restaurer nos finances. Le rajustement du subside fédéral sera le couronnement de cette œuvre.

SUBVENTIONS PLUS LARGES

Il avait promis de subventionner davantage la colonisation, l'agriculture et l'instruction publique. Il a tenu parole.

En 1896, on dépensait \$110,000 pour les chemins de colonisation; nous dépensons régulièrement \$130,000 par année.

En 1896, le budget de l'agriculture était de \$173,912; nous dépensons actuellement \$218,800 par année, sans tenir compte des sommes que nous avons fait

voter à la dernière session pour aider à l'amélioration des chemins ruraux

Nous avons dépense, pour l'éducation, \$123,356 00 de plus, cette année, que le gouvernement conservateur en 1897.

PAS D'EMPRUNTS

Nous avons promis de ne pas augmenter les obligations de la province, et nous avons tenu notre promesse

Il nous a fallu, cependant, faire à nos palais de justice des réparations et des améliorations qui nous ont coûté \$254,538 49. Nous avons dû construire un palais de justice à Rimouski, qui nous a coûté \$33,462 ; un autre à Hull, qui nous a coûté \$41,593 63 ; un autre à Valleyfield, qui nous a coûté \$550,00 ; un autre à Sherbrooke, qui nous a coûté \$135,421. L'annexe du palais de justice de Montréal nous a coûté \$232,834.60, l'Ecole d'Industrie laitière de St-Hyacinthe \$74,100 et l'Ecole normale de Québec \$55 817.67.

Nous avons largement contribué à la construction de ponts en fer, entre autres ceux de Beauceville, de Richmond, de Métapédia, de Franceville, d'Huberdeau, pour ne mentionner que les plus considérables.

Or toutes ces dépenses ont été payées d'une façon inconnue au temps des conservateurs, je vous dire avec nos seuls revenus, et nous avons même diminué la dette d'un million.

PAS DE GASPILLAGE

Et, messieurs, avez-vous jamais entendu dire que nous ayons irrégulièrement dépensé un seul centin des \$48,300 000 qui sont passés par les mains du trésorier depuis 1897 ? Montrez moi un gouvernement, quel qu'il soit, conservateur ou libéral, qui ait administré pendant dix ans sans avoir été accusé d'extravagance et de gaspillage.

L'AFFERMAGE DE NOS LIMITES

Il est cependant un reproche que nous

font nos adversaires : celui d'avoir affermé une partie de notre domaine forestier pour un prix trop minime et, dans un cas particulier, pour une somme moindre que le prix déterminé par les officiers du département des terres.

J'aborde ce sujet sans hésitation, car il me sera facile de vous faire voir combien nos adversaires sont inconséquents et combien ils ignorent leur propre histoire.

" Il y a des gens qui parlent un moment avant de penser ", disait LaBruyère. Nos adversaires ont parlé ; ils devraient penser maintenant, ils devraient faire un retour sur le passé et voir comment ils affermaient nos forêts lorsqu'ils avaient le pouvoir. Je n'ai aucun doute que s'ils se donnaient cette peine, ils auraient vite fait de mettre fin au débat qu'ils ont soulevé.

Voici, en quelques mots, l'historique des affermagements de nos forêts.

De 1867 à ce jour, ou plutôt à 1906, (car nous n'avons pas vendu de limites, cette année), il a été affermé 64,103 milles carrés moyennant le prix de \$3,461,572.56.

Les conservateurs en ont affermé 37,788 pour un prix total de \$801,264.89, soit pour un prix moyen de \$21.20 par mille carré.

Les libéraux en ont affermé 26,550 milles carrés pour un prix total de \$2,660,307.67, soit pour un prix moyen de \$101.09 par mille carré.

Les conservateurs ont donc affermé près de 50 pour cent plus de territoire que les libéraux, et le prix qu'ont obtenu les libéraux est de près de 400 pour cent plus élevé que celui obtenu par les conservateurs.

Etat indiquant la superficie affermée et le prix obtenu à chaque vente qui a eu lieu depuis 1873.

Date	Milles carrés	Prix total	Prix moyen par mille
Oct. 1873	1,535	\$ 16,173 40	\$ 10.53
Déc. 1874	388	3,159.50	8.14
Oct. 1875	51	500 00	9.80
Déc. 1878	111	444 00	4.00
Oct 1880	2,068	132,134 25	63 87

LES FORETS D'ONTARIO

Date	Milles carrés.	Prix total.	Prix moyen par mille
Oct. 1881	715	26,165.25	36.58
Fév. 1884	61	250.27	4.05
Déc. 1884	493	10,425.61	21.10
Fév. 1885	204	57,720.00	282.94
Oct. 1888	1,729	140,826.24	81.41
Jan. 1890	1,350	157,679.12	116.74
Déc. 1892	2,353	32,218.00	14.28
Juin 1894	154	1,099.45	7.14
Fév. 1895	806	9,233.60	11.46
Nov. 1895	186	7,434.83	39.99
Mars 1896	16	2,311.87	144.59
Mai 1896	277	69,494.50	250.11
Jan. 1897	167	4,003.25	23.87
Mars 1898	1,215	30,610.48	24.77
Oct. 1898	1,933	129,171.92	66.80
Mai 1900	4,903	379,147.37	77.43
Juin 1901	4,634	375,947.19	81.12
Juin 1902	1,801	201,002.91	111.60
Juin 1903	3,167	352,004.58	111.12
Juin 1904	1,809	250,228.03	138.32
Juin 1905	2,361	389,720.83	165.04
Juin 1906	1,300	253,545.00	195.03

C'est à-dire que nos adversaires donnaient à vil prix nos plus belles forêts, tandis que nous avons retiré des prix rémunérateurs de forêts moins riches.

Si nos devanciers avaient administré nos bois et forêts comme nous l'avons fait depuis 1897, ils auraient, sans vendre un seul pouce de terrain de plus, perçu une somme additionnelle de \$3,278,381.23 comme primes d'affermage et une autre somme additionnelle de \$10,559,825.40 comme droits de coupe, rentes foncières, etc. Ajoutez à ces sommes le montant des intérêts qu'elles auraient produits et vous obtiendrez un total de 18 millions. 18 millions ! un joli denier, qui payerait les trois quarts de notre dette nette

COMPARAISONS INJUSTES

Comme je le disais tantôt, nos limites, aux enchères de juin 1906, ont été affermées pour un prix moyen de \$195.03 par mille carré. \$195 par mille ! s'écriait M. Chapais à Trois-Rivières, mais c'est un prix ridicule si on le compare à celui que rapportent les limites d'Ontario.

Permettez moi de vous faire voir combien nos adversaires sont injustes lorsqu'ils comparent le prix d'affermage de nos limites avec celui des limites d'Ontario.

Ils savent, ou du moins ils devraient savoir que les bois dont nous avons affermé la coupe contiennent surtout des essences d'épinettes. Ils ne doivent pas ignorer, d'autre part, que les forêts que concède le gouvernement d'Ontario sont de véritables pinèdes.

Et s'ils l'ignorent, qu'ils ouvrent les rapports du ministre des terres de la province. Ils y constateront que le pin entra, pour 93 pour cent en 1902 et 91 pour cent en 1903, dans les quantités de billots de sciage coupés sur les domaines forestiers de nos voisins. Ils y verront encore qu'en 1904 il a été coupé, dans l'Ontario, 676,000,000 pieds de bois, dont 629,000,000, soit 93 pour cent, étaient du pin.

D'autre part, s'ils consultent les rapports de notre ministère des terres, ils se rendront compte que la région de l'Ottawa est, à vrai dire, la seule de notre province où il se soit coupé du pin, et que l'on en coupe moins en moins chaque année. Ils y verront qu'en 1867, le pin représentait 84 pour cent du bois coupé en billots de sciage, tandis qu'en 1902, il ne représentait plus que 49 pour cent. Ils pourront remarquer qu'en 1867, il a été coupé sur nos limites 978,539,800 pieds de pin en bois équarri, tandis qu'en 1902, il n'en a été coupé que 101,353,600 pieds. Ils constateront enfin qu'en 1904 il a été coupé, dans notre province, 820,000,000 pieds de bois, dont 254,000,000 pieds seulement, soit 30 pour cent, étaient du pin.

Non, le gouvernement d'Ontario n'est pas meilleur vendeur que nous l'étions. Il vend de meilleures forêts ; c'est là la différence.

Dans la province-œur, l'on vend et l'on coupe du pin surtout, tandis que dans Québec nous n'en avons presque plus à vendre, les conservateurs l'ayant donné au prix de 4, 7, 8 et 9 dollars le mille carré, quand ils ne le donnaient pas pour rien.

UNE QUESTION A M. CHAPAIS

Un dernier mot à ce sujet, ou plutôt une question à M. Chapais ; et j'espère qu'il voudra bien y répondre la première fois qu'il prendra la parole dans une assemblée publique.

Si, comme il l'a dit à Trois Rivières, était "criminel" en 1906 de vendre nos limites à bois au prix moyen de \$195.03 parce que celles d'Ontario rapportaient un prix plus élevé, comment se fait-il qu'il ait toujours appuyé le gouvernement de Boucherville, comment se fait-il qu'il ait toujours été le féal partisan de M. Flynn, qui, en 1892, vendait 2,353 milles carrés de nos forêts au prix moyen de \$14.28 le mille carré lorsque, à deux mois d'intervalle, le gouvernement d'Ontario vendait à \$3,657.18 le mille carré ?

VENTES AU RABAIS

Et pendant que nous en sommes à la vente de décembre 1892, je vous parlerai, si vous le voulez bien, des ventes au rabais.

Et tout d'abord, je nie formellement l'accusation, que portent contre nous nos adversaires, d'avoir vendu nos forêts à un prix moindre que celui fixé par les officiers du département des terres. Cette accusation je la retourne contre les conservateurs, et je ne me contente pas de la formuler, je la prouve par les documents officiels mêmes qu'ils ont laissés dans nos archives.

Je tiens en ce moment un document indiquant la superficie, la mise à prix, le prix d'adjudication et le nom de l'adjudicataire de chacune des limites que le gouvernement de Boucherville a vendues le 15 décembre 1892. Ce document est très intéressant, et je le recommande aux méditations de MM. Leblanc et Chapais. Le voici.

ETAT DE LA VENTE DU 16 DÉCEMBRE 1892

Noms des adjudicataires	Superficie vendue en milles carrés	Mises à prix par mille carré	Prix d'adjudication par mille carré
Jou. 1 Bryson	25	\$ 50 00	5 61 00
Mossom Boyd	25	100 00	49 00
H. K. Egan	50	50 00	25 00
Mossom Boy	50	50 00	34 00
W. J. Poupo	23	150 00	52 00
Poupore, Egan et Bryson	28	100 00	25 00
Nap. Gosselin	1	5 00	5 00
Wm Power	38	15 00	16 00
DuTremblay & Frère	8	10 00	22 00
B. A. Scott	21	20 00	20 00
Price Bros & Co	32	8 00	9 00
Price Bros & Co	45	10 00	7 00
Price Bros & Co	47	10 00	7 00
Price Bros & Co	21	10 00	7 00
Léandre Bouchard par Geo. Tanguay	1	5 00	14 00
Mossom Boyd	48	15 00	11 00
Mossom Boyd	58	30 00	21 00
Mossom Boyd	48	15 00	11 00
Mossom Boyd	40	18 00	12 00
Mossom Boyd	40	20 00	14 00
Mossom Boyd	28	15 00	11 00
Mossom Boyd	32	15 00	7 50
Mossom Boyd	20	15 00	6 25
Mossom Boyd	32	5 00	4 00
Mossom Boyd	24	5 00	4 00
Mme Amélie Duchers	32	5 00	4 00
Mossom Boyd	50	10 00	7 00
Mossom Boyd	50	10 00	7 00
Mossom Boyd	50	10 00	7 00
Mossom Boyd	50	10 00	7 50
Mossom Boyd	14	10 00	7 00
Mossom Boyd	14	10 00	7 00
Mossom Boyd	14	10 00	7 00
Mossom Boyd	14	10 00	7 00
Mossom Boyd	25	8 00	5 00
Mossom Boyd	25	8 00	5 00
Mossom Boyd	7	5 00	4 00
Mossom Boyd	4	6 00	4 00
Mossom Boyd	20	6 00	4 00
Henry Atkinson	16	20 00	17 00
Price Bros & Co	12	10 00	7 00
François Pelchat	6	6 00	4 50
François Pelchat	24	6 00	5 00
Price Bros & Co	16	10 00	5 50

ETAT DE LA VENTE DU 16 DECEMBRE 1892

Noms des adjudicataires	Superficie vendue en milles carrés	Mises à prix par mille carré	Prix d'adjudication par mille carré
Price Bros & Co	15½	8 00	16 50
Jos. Roy	5¾	6 00	7 00
H. K. Egan	3 4/5	8 00	6 50
Price Bros & Co	10	10 00	19 00
Price Bros & Co	14	20 00	53 00
Mossom Boyd	45	4 00	3 00
Mossom Boyd	8	4 00	5 00
Mossom Boyd	43	4 00	4 00
Mossom Boyd	39¾	4 00	14 00
H. K. Egan	39	4 00	13 50
H. K. Egan	45	4 00	6 50
Mossom Boyd	47	4 00	6 00
Price Bros & Co	1¾	5 00	6 50
Price Bros & Co	48	20 00	37 00
Price Bros & Co	48	20 00	31 00
Price Bros & Co	51	20 00	36 00
Price Bros & Co	13	5 00	5 00
Price Bros & Co	12	8 00	6 00
C. G. Boulanger	28	4 00	4 00
C. G. Boulanger	32¾	4 00	31 00
C. G. Boulanger	31	4 00	5 00
C. G. Boulanger	43	4 00	5 00
C. G. Boulanger	70	7 00	6 00
C. G. Boulanger	50	7 00	6 00
C. G. Boulanger	50	7 00	6 00
H. S. Lowndes	19½	4 00	4 00
H. S. Lowndes	24	4 00	5 00
A. J. Baird	12	4 00	6 00
Robertson & McCallum	8	4 00	12 00
John Stobo	6	4 00	4 00
H. S. Lowndes	3½	4 00	4 00
H. S. Lowndes	5	4 00	5 00
H. S. Lowndes	1	4 00	4 00
W. R. Brodie	3	8 00	8 00
W. R. Brodie	6	8 00	7 00
W. R. Brodie	6	8 00	7 00
W. J. Poupore	2	8 00	8 00
L. A. Robitaille	12	10 00	60 00
John McAllister, M. P. P.	15	10 00	14 00
Jas. Mackinlay	15	10 00	7 50
Wm. McCallum	2	8 00	25 00
John McAllister, M. P. P.	5	8 00	11 00
J. D. Sowerby	11	8 00	8 00
R. H. Montgomery	35	25 00	17 00
Peter McCrae	14	10 00	10 00

John Fallow	14	10 00	9 00
W. R. Brodie	22	20 00	17 00
W. R. Brodie	26	20 00	17 00
W. R. Brodie	20½	20 00	17 50
W. R. Brodie	11½	10 00	14 00
J. D. Sowerby	6	6 00	4 50
J. D. Sowerby	8½	8 00	9 75

Récapitulation :

Nombre total des limites vendues le 15 décembre 1892	96
Nombre des limites vendues à un prix moindre que le chiffre de la mise à prix fixé par le ministre	52
Superficie totale en milles carrés des limites vendues	2,353
Superficie en milles carrés des limites vendues au rabais	1,501
Mise à prix moyenne par mille carré des limites vendues au rabais	\$ 19.63
Prix moyen par mille carré auquel ces mêmes limites ont été adjudgées	\$ 11.61
Difference	\$ 8.02

Mise à prix totale pour les 1501 milles carrés vendus au rabais	\$ 29,472.23
Prix total auquel ces 1501 milles ont été adjudgés	\$ 17,435.78
Difference	\$ 12,036.45

La mise à prix était donc de \$12,036.45, soit de 69 pour cent, plus élevée que le prix d'adjudication.

M. Leblanc, M. Chapais trouvent que c'est scandaleux de vendre 1,004 milles carrés de forêt à M. Breakey pour le prix de \$105,420 Or en décembre 1892, M. Flynn a vendu 1,000 milles de forêt à M. Mossom Boyd pour le prix total de \$10 648.66, après en avoir fixé la mise à prix à \$16 264.33. Et M. Leblanc n'a pas dénoncé M. Flynn ! Et M. Chapais ne s'est pas voilé la face !

LA DEPENSE

M. Leblanc a dit à Trois-Rivieres que les dépenses d'administration sont aujourd'hui d'un million plus

considérables qu'elles ne l'étaient en 1897.

Chacun sait que M. Leblanc a beaucoup d'imagination et est porté à exagérer, — "l'exagération est le mensonge des honnêtes gens", disait de Malstre—; aussi M. Chapais, qui parlait après son chef, ne s'est-il pas gêné pour faire voir combien ce dernier avait forcé la note. "Le budget provincial", a déclaré M. Chapais, "a été monté de \$4,850,000 à \$5,179,000 depuis 1897". Donc, au dire même de M. Chapais, l'augmentation de la dépense depuis 1897 n'est pas d'un million, comme le criait M. Leblanc, mais seulement de \$329,000.

La vérité, c'est que les dépenses d'administration, ordinaires et extraordinaires, après avoir été de \$4,099,707 en 1895-96, ont été de \$4,853,927.48 en 1896-97, de \$5,179,817.55 en 1905-06 et ne dépassent pas \$4,800,000 pour l'année qui vient de finir.

En d'autres termes, les conservateurs ont, en 1896-97, dépensé \$754,220.48 de plus que l'année précédente (1895-96), et les libéraux dépensent actuellement moins que les conservateurs en 1896-97.

LES SINÉCURES

A entendre M. Leblanc et son lieutenant M. Chapais, toute l'oeuvre des libéraux se résumerait à avoir créé des sinécures, à payer grassement leurs amis pour aider les autres employés à ne rien faire. Tout le revenu y passerait, quoi ?

Voici un état qui est mieux qu'une réponse ; c'est une accusation contre nos adversaires.

Dépenses du gouvernement civil :

En 1895-96.	\$253,401.69
En 1896-97.	277,247.91
Augm. en 9 années.	\$ 34,581.64
soit 9 p. c.	
En 1896-97.	\$277,247.91
En 1905-06.	311,829.55
Aug. en 9 années.	\$ 34,581.64
soit 12 p. c.	

Comme vous le savez, les salaires et les fournitures de bureaux ont considérablement augmenté depuis 1897. Cette augmentation de \$34,581.64, de 12 p. c., n'est donc pas exagérée.

Une autre prétention de M. Leblanc, c'est qu'il y a 40 pour cent de nos employés qui ne font rien.

Or voyons ce qui en était en 1897.

Nous payions, en 1905-06, \$236,446.98 de traitements. Si vous en retranchez 40 pour cent, il reste \$141,868.19. D'après M. Leblanc, cette somme devrait suffire à payer les traitements des employés dont nous avons besoin. Or si elle est suffisante aujourd'hui, elle devait, à plus forte raison, l'être en 1896-97. Savez-vous combien l'on a payé comme traitements, cette année-là ? \$211,848.25. De l'aveu même de M. Leblanc, c'étaient donc \$70,000 de trop.

L'ADMINISTRATION ACTUELLE

Laissez-moi maintenant vous parler plus particulièrement de l'administration que j'ai l'honneur de présider et qui est celle que vous aurez à juger lorsque vous serez appelés à choisir un successeur à M. Dupuis, avant l'ouverture de la prochaine session de notre législature.

SON PROGRAMME

J'ai été assermenté comme premier ministre le 23 mars 1905, et, le 5 avril suivant, j'exposais à Montréal le programme du gouvernement dont je suis le chef.

Ce programme, je l'ai constaté avec plaisir, fut bien accueilli par toute la province.

Voici ce qu'en disait "La Patrie", qui, vous le savez, n'a jamais été trop tendre pour notre gouvernement :

"Elles sont nombreuses ces réformes, trop nombreuses peut-être pour que le gouvernement en accomplisse jamais la moitié. Mais elles témoignent d'une étude sérieuse des besoins de la province, et elles méritent toutes qu'on les discute. Elles couvrent tout le champ de l'administration provinciale, l'instruction publique, l'agriculture, la colonisation, les finances, etc.

"Il est certain que sur tous ces points il y a matière à améliorer, et

quelques-uns des projets de M. Gouin sont de la plus haute importance.

" Le nouveau ministre entend administrer avec prudence et éviter les critiques du passé". Or, s'il est un service public qui a soulevé de justes critiques, c'est bien celui de la colonisation et des terres. M. Gouin est d'avis que la grande faute du passé n'a pas été de vendre notre domaine forestier, mais bien de laisser les limites vendues inexploitées. Une plus grande liberté laissée aux colons et une plus grande vigilance dans la perception des droits de coupe, tel est le remède qu'il suggère.

" Le gouvernement promet aussi de porter une attention sérieuse à l'instruction publique, et l'on sait que ce ne serait pas sans besoin.

" Création d'écoles normales nouvelles, pour former un personnel enseignant, création d'écoles techniques, d'écoles de hautes études commerciales, meilleur traitement des instituteurs, voilà quelques uns des beaux projets que carresse l'hon. M. Gouin.

" Pour améliorer les finances provinciales M. Gouin a cherché et proposé divers moyens. Il a demandé d'abord le rajustement du subside fédéral, comme une dette de justice, mais surtout il a proposé une nouvelle source de revenus dont l'établissement, nous le présumons, ne se fera pas sans quelque difficulté, à savoir, l'impôt sur les opérations de bourse.

" Enfin, M. Gouin a touché une foule d'autres points que nos lecteurs trouveront dans le compte rendu complet de l'assemblée d'hier; entre autres, le bail des pouvoirs hydrauliques, les garanties de l'autonomie municipale, l'amélioration des routes rurales, la création d'un grand collège d'agriculture, etc., etc.

" Si le gouvernement de M. Gouin réalise tous ces beaux projets, ses adversaires les plus acharnés ne pourront s'empêcher de lui pardonner son piédestal. Mais, en attendant de le voir à l'œuvre, on peut déjà féliciter M. Gouin parce qu'il n'a pas craint de se tailler de la besogne."

D'autre part, MM. Monk et Bergeron déclaraient à St-Timothée, le 19

août 1905, qu'ils approuvaient entièrement notre programme et qu'ils étaient prêts à nous aider à le réaliser.

CE QUI A ETE ACCOMPLI DEJA

Les réformes promises étaient trop nombreuses pour que nous puissions jamais en accomplir la moitié, disait "La Patrie". Eh bien, si vous examinez notre œuvre, vous constaterez que nous avons déjà fait une bonne partie, une très grande partie de ce que nous avons promis.

Ainsi, nous avons encouragé le développement de la colonisation, et nous avons eu tant de sollicitude pour nos défricheurs que l'on n'entend presque plus de plaintes à leur sujet. Parcourez la liste des lettres-patentes qui sont accordées aux détenteurs de lots de moins de 500 acres, après accomplissement des conditions d'établissement, et vous constaterez qu'en une seule année, en 1905-06, nous avons octroyé la moitié autant de lettres-patentes que les conservateurs n'en avaient octroyées en cinq ans, de 1892 à 1897.

Etat des lettres patentes octroyées sur vente de lots de moins de 500 acres

Années	Nombre de lettres-patentes	Etendues vendues en acres
1892-93.	587.	65,454
1893-94.	483.	49,335
1894-95.	462.	46,106
1895-96.	477.	49,758
1896-97.	595.	65,881
Total : 2,604		276,534
1897-98.	649.	69,585
1898-99.	660.	68,746
1899-1900.	747.	68,068
1900-01.	850.	89,929
1901-02.	1,045.	108,132
1902-03.	962.	98,762
1903-04.	1,095.	103,346
1904-05.	1,021.	105,137
1905-06.	1,376.	138,896
Total : 6,395		870,601

M. Leblanc disait à un rédacteur de journal, il y a quelques jours, que la

colonisation ne faisait pas autant de progrès dans Québec que dans Ontario. Or, cette dernière province ne concédait, en 1905, que 72,432 acres et, en 1904, que 72,781 acres pour des fins agricoles.

Nous sommes prêts à tous les sacrifices pour améliorer le sort de nos colons et les aider dans leur œuvre patriotique. Nous savons les difficultés qui surgissent entre eux et les concessionnaires de limites à bois, et nous travaillons à les résoudre une à une.

PERCEPTION DES DROITS DE COUPE

Nous avons promis de surveiller avec soin la perception des droits de coupe. Nous avons tenu parole. M. Taché, sous-ministre des terres, en témoignait sous serment au cours de la dernière session. " Jamais, disait-il, jamais, depuis quarante ans, les paiements n'ont été effectués avec autant de régularité que cette année. C'est un record."

L'état suivant corrobore d'ailleurs ce témoignage :

Sommes perçues des bois et forêts (prix des limites non compris)

1892-93.	\$ 819,900.31
1893-94.	809,357.22
1894-95.	762,867.51
1895-96.	867,843.72
1896-97.	778,277.78
Total.	\$4,034,346.54
	Moyenne : \$806,869.31
1897-98.	\$ 880,977.82
1898-99.	765,266.14
1899-00.	772,781.46
1900-01.	830,874.33
1901-02.	853,554.09
Total.	\$4,103,453.84
	Moyenne : \$820,690.77
1902-03.	889,809.91
1903-04.	914,923.52
1904-05.	990,610.43
1905-06.	1,012,569.04
1906-07 environ	1,018,000.00
Total.	\$4,897,912.90
	Moyenne : \$979,582.58

En 1906-07, nous avons donc perçu \$239,722.22 de plus qu'en 1896-97, soit une augmentation de 30 pour cent en dix ans ; et \$103,076.48 de plus qu'en 1903-04, soit une augmentation de 11 pour cent dans l'espace de trois ans.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Nous avons promis de donner une attention spéciale à la question de l'éducation. Ceux qui nous ont vus à l'œuvre peuvent témoigner si nous avons été fidèles à cet engagement.

Jusqu'à 1898, il n'y avait dans cette province qu'une seule école normale de filles. Le gouvernement Marchand en fonda une seconde à Montréal et le gouvernement Parent une troisième à Rimouski. Depuis 1905, nous en avons créé deux, une à l'extrémité nord-est de la province, dans la florissante et jolie ville de Chicoutimi, et une autre au cœur de notre province, dans la vieille cité de Trois-Rivières. Et nous sommes à négocier la fondation d'une troisième école normale à Hull. Nous semons ainsi ces institutions, dont le besoin se faisait sentir depuis longtemps, dans les principaux centres de notre province, afin que nos institutrices puissent toutes recevoir une bonne formation pédagogique et se préparer convenablement à la grande mission qui leur est confiée.

Nous avons encouragé l'établissement d'écoles ménagères à Montréal, à Roberval, à St-Pascal et autres endroits.

Nous avons créé des écoles de coupe à Montréal, à Québec, à Lévis, à Charlesbourg, à Lorette, à St-Jean, à Trois-Rivières, à St-Hyacinthe, à Fraserville, à Montmagny, à Arthabaska et à Victoriaville.

Nous avons subventionné la fondation d'une école d'arpentage à Québec, afin de donner à notre jeunesse l'occasion de mieux déployer ses énergies dans le domaine de l'industrie et de la science. Cette mesure nous a valu, de la part de M. Leblanc et de ses amis, des félicitations que nous prisons hautement ; elle nous a aussi mérité, de la part de l'Université Laval et de la population du dis-

trict de Québec, des compliments que nous avons acceptés avec reconnaissance.

Nous avons donné un élan nouveau à l'institution si libérale des écoles du soir.

Nous avons encouragé et pavé les cours qui se donnent au Monument National de Montréal.

Les cours des arts et métiers n'ont jamais été mieux suivis et appréciés que pendant les dernières années, et ce, — nous pouvons le dire sans vanterie —, grâce à l'encouragement efficace que nous leur avons donné.

Si l'École Polytechnique de Montréal est aujourd'hui une des institutions le mieux outillées que nous ayons en Canada, elle le doit surtout à la générosité du gouvernement.

A la dernière session, nous avons créé trois corporations qui devront fonder trois écoles très importantes : une école de hautes études commerciales à Montréal, et deux écoles techniques : l'une à Québec et l'autre à Montréal. Et nous n'avons pas seulement accordé des franchises à ces corporations, nous leur avons donné, avec le principe de vie, le moyen de vivre. Ces corporations sont actuellement à s'organiser, et nous pouvons assurer la population de cette province, qui apprécie l'importance de l'enseignement technique et qui le réclame depuis longtemps, que, d'ici à un an, nous aurons une école technique dans chacune de nos deux principales cités, dans la capitale et dans la métropole. Ces institutions nous coûteront cher ; mais nous devons à notre jeunesse, et sans plus tarder, sans marchandier, cet enseignement fécond qui fera sa fortune et la prospérité de notre province.

Le mois dernier, nous avons aussi, sur un premier appel, accordé une subvention de \$5,000.00 au Montreal Technical Institute afin de lui permettre d'ouvrir, dès le mois de septembre prochain, des cours d'enseignement technique et manuel dans la cité de Montréal.

Nous avons promis de travailler à

améliorer le sort de nos instituteurs et de nos institutrices. Or, dès la première année de notre administration, nous avons accordé des primes à tous les instituteurs et institutrices qui enseignent depuis plus de quinze ans ; de plus, pour stimuler le zèle des municipalités scolaires, pour les induire à payer de meilleurs traitements à leurs professeurs et à améliorer l'état de leurs maisons d'écoles, nous avons affecté une somme de \$10,000 au paiement, dans chaque district d'inspection, de cinq prix variant de \$60 à \$30.

Nous avons aussi augmenté le salaire de nos inspecteurs d'écoles, et pas un de ces fonctionnaires ne reçoit actuellement moins de mille dollars par an.

Nous avons, pendant l'année 1906-07, dépensé pour l'instruction publique \$123,356 de plus que nos devanciers en 1896-97, mais nous entendons ne pas nous en tenir là.

En prenant les rénes de l'administration, j'ai déclaré que nous doublerions la subvention spéciale de \$50,000 que le gouvernement Flynn avait fait voter pour les écoles élémentaires ; et nous l'avons fait dès la première session. J'ai déclaré, alors, que cette subvention spéciale, qui est maintenant de \$100,000, serait encore doublée avant longtemps. Je suis heureux de pouvoir vous annoncer qu'à la prochaine session, non seulement le budget de l'Instruction publique sera augmenté de \$100,000.00, mais que nous ferons même davantage.

J'aurais encore bien des choses à vous dire sur cet attrayant sujet, mais l'heure avance. Avant de céder la place à l'un des nombreux amis que je vois avec plaisir près de moi, permettez-moi de vous indiquer sommairement ce que nous avons encore réalisé de notre programme.

La "Patric" écrivait que l'établissement d'un impôt sur les opérations de bourse ne se ferait pas sans difficulté ; eh bien, nous y avons réussi.

Nous avons commencé à contribuer à l'amélioration des routes rurales.

Nous sommes à négocier la création d'un collège d'agriculture à Oka.

LE SUBSIDE FEDERAL

Et surtout, nous avons réussi à régler cette question depuis si longtemps discutée, le rajustement du subside fédéral.

Nous pouvons le proclamer avec fierté, c'est par un gouvernement libéral qu'a été commencée l'agitation efficace qui devait amener la solution de cet important problème, et c'est par un gouvernement libéral qu'elle a été menée à bonne fin. C'est au gouvernement de Québec que revient le mérite d'avoir organisé ce mouvement d'ensemble de tous les gouvernements provinciaux qui a assuré le succès de nos revendications.

La mesure que sanctionnera bientôt le parlement impérial nous permettra de toucher dès cette année une subvention additionnelle de \$600,000.00. Mais cette subvention n'est pas fixe, et elle augmentera à mesure que croîtra notre population

\$600,000.00 ! avez-vous calculé que cette somme représente l'intérêt d'une bonne partie de notre dette provinciale ? Avez-vous songé que ce subside additionnel et le surplus de \$400,000 sur lequel nous pouvons compter à la fin de l'année courante, nous permettront de dépenser un million de plus pour l'éducation de nos enfants, pour l'avancement de la colonisation et pour l'amélioration de nos chemins ?

Et dire que M. Bergeron aurait préféré à l'augmentation du subside fédéral, qui nous vaudra tous ces bienfaits, la taxe directe et l'un'ou législative ! Je vois ici des électeurs de Beauhar- nois ; laissez-moi leur lire les paroles que M. Bergeron prononçait en chambre le 25 mars 1907, afin qu'ils lui en demandent compte lorsqu'il ira solliciter leur suffrages.

"Quelques-uns des pères de la confédération," a dit M. Bergeron, "voulèrent l'union législative—un seul gouvernement pour toutes les provinces. Je crois qu'ils avaient raison. D'autres voulaient le système fédératif; mais même dans les discours de M. Brown, de M. Dorion et des autres champions de l'union fédérative, il est facile de

voir que, dans leur intention, les législatures provinciales ne devaient pas être des parlements.... On a dit que la taxe directe est un impôt impopulaire. Les pères de la confédération ne pensaient pas de cette façon, mais ils considéraient que c'était le meilleur mode qui pouvait être mis à la disposition des provinces pour se créer des revenus ; et je crois qu'ils avaient raison..... On dira que l'opposition combat cette mesure (le rajustement du subside fédéral.) Je la combats, c'est vrai, parce qu'elle est mauvaise en elle-même, parce qu'elle est mauvaise pour la province de Québec, en particulier. Plus vous donnerez d'argent aux provinces, plus vous retarderez le jour où il leur faudra imposer la taxe directe, qui est la seule qui permette au peuple de savoir d'où vient et où va l'argent." (Traduction des paroles de M. Bergeron, telles que rapportées dans l'éditeur non révisée des débats du 25 mars 1907, pages 5460 et suivantes.)

APPRECIATIONS DE NOTRE OEUVRE

Laissez-moi vous dire maintenant comment est appréciée notre oeuvre, non pas par nos amis, mais par le principal organe même du parti conservateur, la "Gazette" de Montréal.

Le 22 janvier 1906, après avoir fait état des principaux items du revenu et de la dépense de cette province pendant l'année 1904-05, la "Gazette" ajoutait :

"Dans les services de tous les gouvernements, il y a de petites extravagances et de petites pertes. Il doit indubitablement y en avoir dans les items qui précèdent. Dans l'ensemble, il ne paraît pas y avoir de preuve d'une telle extravagance. Le revenu général ne peut plus être augmenté si ce n'est en imposant de nouvelles taxes, ce qui serait impopulaire."

Le lendemain de la prorogation de la dernière session, le même journal publiait ce qui suit :

"Le programme du gouvernement a été modéré. Il ne contenait rien de radical ni d'extravagant, ce dont il faut se féliciter. Il est bon d'avoir dans la confédération au moins une importante province où les hommes

publiques savent traiter les intérêts qui leur sont confiés avec tout le sentiment requis de leur responsabilité et avec une saine appréciation des principes qui ont été les facteurs du progrès national et commercial. Il est excellent que Québec soit cette province. Les points les plus importants du programme législatif étaient des lois pour la réduction de la dette,—dans des limites restreintes, il est vrai,—pour l'amélioration des chemins et pour rendre plus efficace le système d'éducation par l'établissement d'écoles d'enseignement technique. L'esprit de chacune de ces mesures est digne de louanges, et de chacune on doit attendre d'excellents résultats."

Cette appréciation d'un journal anti-ministériel sera acceptée, nous en sommes convaincus, par les électeurs impartiaux de cette province, de préférence aux diatribes de certains journaux et de certains adversaires qui semblent se donner la mission de nous diminuer par tous les moyens possibles.

Je me proposais de vous parler de l'affaire l'Abittibi, au sujet de laquelle on a fait tant de tapage et répandu tant de calomnies et d'insinuations méchantes. Mais il me faudrait assez de temps pour traiter convenablement cette question, et ce serait vraiment abuser de votre bienveillance. D'ailleurs, ce ne sera que partie remise; je serai à Saint-Eustache le 11 de ce mois, et j'en profiterai pour dire ce que je pense des contes de M. de l'Épine.

L'ENVIE

En attendant, constatons à regret que, dans notre province plus qu'ailleurs peut-être, nous souffrons d'un mal qui est le fléau de toutes les démocraties; j'ai nommé: l'envie.

Si la province de Québec veut conserver son rang dans la confédération, si les Canadiens français veulent attendre aux destinées glorieuses que l'on nous fait entrevoir et dont on nous parle avec tant d'attendrissement aux heures de fête nationale,

le devoir immédiat est d'imposer silence à cet esprit de jalousie et de dénigrement que certains des nôtres se plaisent à cultiver, à ces calomnies savantes qui, malheureusement, ont déjà brisé et ruiné, au moment où nous en avons le plus grand besoin, les meilleurs de nos politiques et les plus vaillants de nos patriotes.

Guérissons-nous de ce mal qui mine nos hommes de valeur, qui tue les intelligences supérieures, qui abaisse tout ce qui monte, et qui salit tout ce qui brille.

Il y a des gens, on l'a dit avant moi, qui croient que la passion politique excuse tout. Ils sont d'opinion, ceux-là, qu'il est permis de déshonorer un adversaire pour le combattre. La passion politique a ses limites, et ils sont criminels ceux qui les méconnaissent. Ces limites sont la justice et la vérité.

Certes, couvrir d'opprobre un adversaire, au mépris de la vérité et de la justice, est en soi une oeuvre des plus attristantes; mais ce qui est bien plus pénible, c'est le funeste exemple que l'on donne par là à toute une population qu'on devrait plutôt s'efforcer d'instruire, de grandir et de rendre meilleure.

Instruire, grandir, rendre meilleur le peuple de la province de Québec, telle est la tâche que nous nous sommes donnée et à laquelle nous nous dévouons chaque jour. Nous sommes un gouvernement qui s'efforce d'être pratique et d'accomplir des oeuvres fécondes. Nous avons la satisfaction d'avoir, jusqu'à ce jour, fait notre devoir; et, quoique nous ne soyons aux affaires que depuis 28 mois, nous aurions déjà le droit de dire à ceux qui nous succéderont: "Aimez votre province comme nous l'aimons; servez-la fidèlement comme nous la servons; faites pour ceux qui vous suivront ce que nous avons fait pour vous; et votre vie n'aura pas été inutilement vécue."

